

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL DE LYON

COMITE SYNDICAL

Procès-verbal de la séance du 1^{er} février 2021

Convocation adressée le 26 janvier 2021

Compte rendu affiché le 12 février 2021

Nombre de membres du comité syndical en exercice : 12

Nombre de membres du comité syndical présents ou représentés : 12

L'an deux mille vingt et un, le premier du mois de février, à 16h, le comité syndical du syndicat mixte de gestion du conservatoire à rayonnement régional de Lyon, dûment convoqué le 26 janvier 2021 par Madame Nathalie PERRIN-GILBERT, présidente, s'est réuni salle Berlioz au conservatoire, 4 montée Cardinal Decourtray à Lyon, et par vidéo-conférence, sous la présidence de Madame Nathalie PERRIN-GILBERT, et diffusé en direct sur la chaîne Youtube du conservatoire.

Présents physiquement : Richard MARION, Patrick ODIARD, Luc SEGUIN

Présent(e)s en visio conférence : Nathalie PERRIN-GILBERT, Tristan DEBRAY, Nadine GEORGEL, Laurence CROIZIER, Samira BACHA-HIMEUR, Corinne SUBAI, Yves BEN ITAH, Stéphanie LEGER

Absent excusé : Cédric VAN STYVENDAEL

Procuration : Cédric VAN STYVENDAEL à Richard MARION

Secrétaire : Luc SEGUIN

La présidente constate que le quorum est atteint.

1. Modalités de fonctionnement du comité syndical

Cette délibération, similaire à celle présentée lors du comité syndical du 16 décembre dernier, est adoptée à l'unanimité.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2020

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Nathalie PERRIN-GILBERT souhaite faire un point rapide d'actualités, notamment sur le fonctionnement du conservatoire actuellement.

Didier LEBASTARD, en sa qualité de directeur-adjoint, informe qu'il assure les affaires courantes durant le congé maladie d'Alain Jacquon. Les décisions importantes seront prises au retour du directeur.

Nathalie PERRIN-GILBERT s'assure que les cours au conservatoire sont toujours bien maintenus, et interroge aussi sur la dérogation obtenue.

Didier LEBASTARD remercie la présidente d'avoir accepté que le conservatoire puisse faire cette demande de dérogation au Préfet, très importante pour les professeurs et les élèves. Cette dérogation obtenue permet plus de souplesse dans les relations professeurs / élèves. Il remercie également le service scolarité pour le travail effectué sur les emplois du temps sans cesse modifiés par les différents décrets.

Les étudiants majeurs, qui ne sont pas dans les cycles de préparation à l'enseignement supérieur, ne peuvent toujours pas suivre les cours au conservatoire (jazz, accompagnement, culture, théâtre). Ils représentent quelques centaines d'élèves.

Nathalie PERRIN-GILBERT remercie Didier LEBASTARD. Elle interroge aussi sur l'accueil au conservatoire des élèves du parcours Démon.

Didier LEBASTARD précise que ces élèves sont accueillis dans trois écoles (Giono, Daudet et Guillotière) depuis cette semaine. Une équipe d'enseignants est à l'œuvre et les premiers retours sont bons pour cette semaine de prise de contact.

Nathalie PERRIN-GILBERT espère pouvoir se rendre sur place en petit groupe au printemps comme elle l'a déjà exprimé lors du comité syndical précédent.

Concernant la mise en place du schéma directeur pour les bâtiments du conservatoire, il faut attendre le vote au conseil municipal fin mars de la PPI (programmation pluriannuelle d'investissement).

VIE DE L'ETABLISSEMENT

FINANCES

3. Protocole financier 2021

Olivier CROUZET : le protocole financier est un contrat, signé chaque année, liant le conservatoire avec ses deux tutelles : la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon.

Le montant des participations des tutelles, similaire à celui de l'exercice précédent, s'élève à :

- Ville de Lyon : 7 426 996 €
- Métropole de Lyon : 1 719 907 €.

Une autre subvention, d'un montant de 892 829 €, est versée par la Ville de Lyon au titre de l'Intervention en Milieu Scolaire.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

PARTENARIATS ET CONVENTIONS

4. Budget primitif – Exercice 2021

Nathalie PERRIN-GILBERT rappelle que le débat d'orientation budgétaire a été voté le 16 décembre dernier.

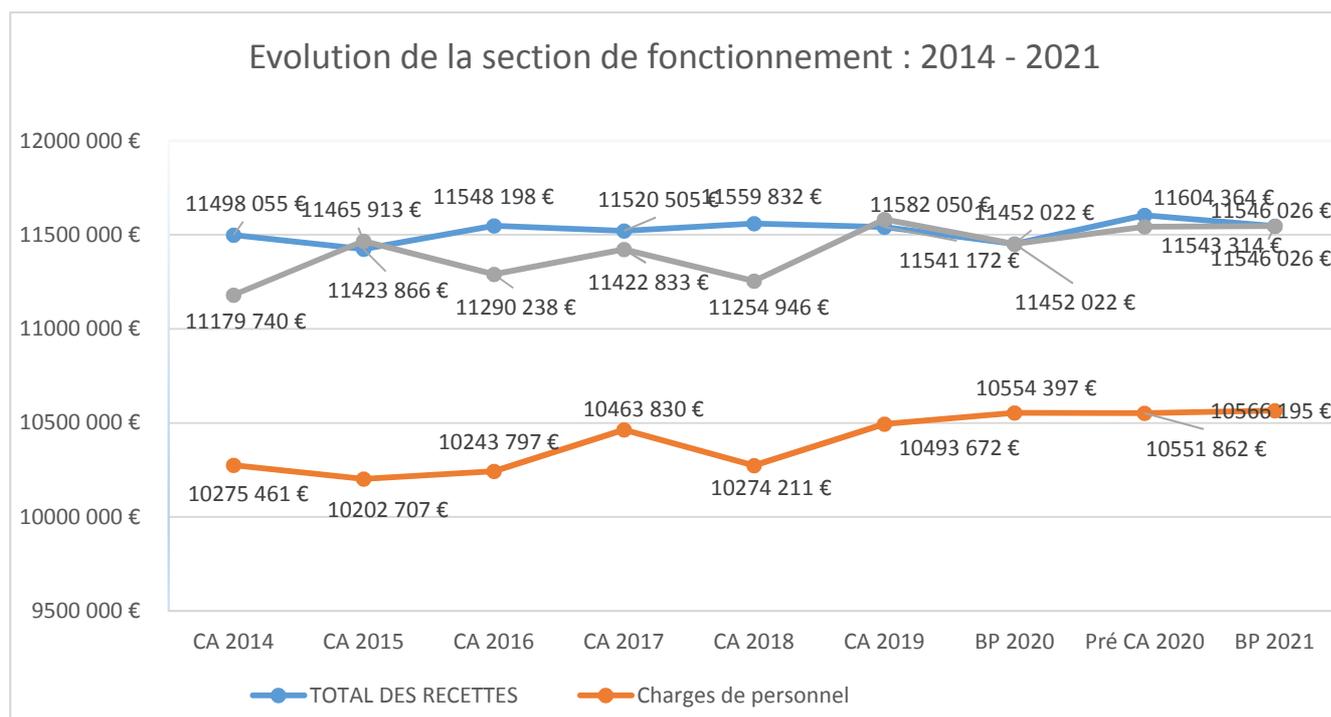
Olivier CROUZET présente à l'assemblée un diaporama qui est une synthèse du budget primitif 2021 qui s'inscrit dans la lignée des budgets précédents avec des recettes maintenues à un niveau constant.

La section de fonctionnement est à peu près égale à l'exercice précédent, pour un montant de 11 546 026 €. La section d'investissement, pour un montant de 326 000 €, subit une hausse due à une subvention d'investissement importante versée par la Métropole de Lyon visant à favoriser une diversification des pratiques artistiques enseignées ou développer l'usage des outils numériques pour enrichir le processus d'apprentissage.

Budget primitif 2021 Conservatoire de Lyon					
Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
	Dépenses réelles	11 301 026,00 €		Dépenses réelles	11 543 026,00 €
	Dépenses d'ordre	245 000,00 €		Dépenses d'ordre	3 000,00 €
	TOTAL	11 546 026,00 €		TOTAL	11 546 026,00 €

Investissement					
Dépenses			Recettes		
	Dépenses réelles	323 000,00 €		Recettes réelles	81 000,00 €
	Dépenses d'ordre	3 000,00 €		Recettes d'ordre	245 000,00 €
	TOTAL	326 000,00 €		TOTAL	326 000,00 €

Le graphique ci-après rappelle l'évolution de la section de fonctionnement en dépenses et en recettes.



Rappel des différentes recettes de fonctionnement du conservatoire :

	CA 2019	BP 2020	Pré-CA 2020	BP 2021
Participation Ville de Lyon	7 380 996 €	7 426 996 €	7 426 996 €	7 426 996 €
Participation Métropole	1 719 907 €	1 719 907 €	1 719 907 €	1 719 907 €
Dotation DRAC	268 000 €	260 000 €	269 600 €	260 000 €
Produit des services	1 146 273 €	1 095 090 €	1 097 387 €	1 095 090 €
Produit IMS VDL	892 829 €	892 829 €	892 829 €	892 829 €
Autres recettes	133 167 €	57 200 €	197 645 €	151 204 €
TOTAL RECETTES	11 541 172 €	11 452 022 €	11 604 364 €	11 546 026 €

La ligne « dotation DRAC » : pas de subvention « sur projet » inscrite sur ce budget.

La ligne « produit des services » correspond aux droits d'inscription perçus. Les tarifs seront maintenus pour l'année scolaire 2021/2022 aux mêmes montants que l'année précédente.

Les dépenses de fonctionnement :

	CA 2019	BP 2020	Pré-CA 2020	BP 2021
Charges de personnel	10 493 672 €	10 554 397 €	10 551 862 €	10 566 195 €
Charges à caractère général (chapitre 011)	731 365 €	556 625 €	632 703 €	619 231 €
Autres dépenses (chap. 65,67)	129 095 €	111 000 €	118 695 €	115 600 €
Amortissements	227 918 €	230 000 €	240 054 €	245 000 €
TOTAL DEPENSES	11 582 050 €	11 452 022 €	11 543 314 €	11 546 026 €

Les charges de personnel constituent 92 % des dépenses de fonctionnement de l'établissement.

Les charges à caractère général représentent le fonctionnement du bâtiment, les fournitures, etc...

Les autres dépenses représentent les subventions au titre de l'action sociale auprès du comité des œuvres sociales.

Les amortissements représentent les dotations aux amortissements sur les biens acquis.

La section d'investissement

Les recettes d'investissement majoritairement constituées de la dotation aux amortissements sont fixées comme suit :

- Dotation aux amortissements : 245.000 €
- Subvention d'investissement : 66.000 €
- Dotations et fonds divers : 15.000 €

Les dépenses s'élèvent comme suit :

- immobilisations incorporelles : 70.000 €
- immobilisations corporelles : 253.000 €
- opérations d'ordre : 3.000 €.

En conclusion, le budget est équilibré dans les deux sections fonctionnement et investissement, en recettes et en dépenses.

Samira BACHA-HIMEUR demande si le conservatoire a des investissements en cours pour l'utilisation de ces fonds cumulés d'année en année.

Nathalie PERRIN-GILBERT répond que cette somme (environ 700 000 €) représente un fond de trésorerie qu'il est important d'avoir en cas de besoin.

Concernant le budget d'investissement, il y a des marchés en cours. Ce budget sera dépensé utilement pour répondre aux besoins des enseignants et des élèves. Après le vote de la PPI, un schéma directeur de travaux sera mis en place afin de permettre d'engager ces dépenses en investissement.

Laurence CROIZIER demande confirmation de la date du plan d'investissement.

Nathalie PERRIN GILBERT répond que ce plan d'investissement interviendra d'ici le mois de septembre et souhaite qu'il soit en cohérence avec le nouveau projet d'établissement.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

5. Approbation de la subvention d'investissement à la Métropole de Lyon

Olivier CROUZET : la Métropole de Lyon assure le schéma et le pilotage des écoles artistiques dans le cadre de ses compétences. Elle attribue et lance des appels à projets relatifs aux investissements. Suite à appel à projet en 2020, la Métropole de Lyon a attribué au Conservatoire de Lyon une subvention d'investissement d'un montant de 65.810 €.

Nathalie PERRIN-GILBERT demande les modalités de consommation de ces crédits.

Olivier CROUZET répond que les investissements envisagés relèvent des critères définis. Il est prévu d'acquérir des instruments pour les intervenants en milieu scolaire, acquisition de pianos, percussions, instruments à cordes, équipements de grandes salles, équipement numérique pour le département jazz et les étudiants en parcours d'enseignement supérieur.

Nathalie PERRIN-GILBERT remercie la Métropole et les élus métropolitains qui siègent au comité syndical.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

6. Dons et legs – répartitions auprès des élèves et étudiants

La commission d'attribution s'est réunie le lundi 25 janvier 2021, sous la présidence du directeur adjoint, et représentant des études musicales, et en présence des conseillers aux études des disciplines chorégraphique et d'art dramatique, et de la direction administrative.

Les dons et legs 2020 sont répartis comme suit :

Legs Passage :	5.710 €
Legs Vallas :	5 000 €
Legs Tellière :	1.300 €
Legs Teyssere :	17 €
Legs Bavoillot :	400 €
Legs Clot :	0 €

Didier LEBASTARD dit que ces legs représentent une aide financière et sont attribués sur critères à des étudiants particulièrement méritants.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

7. Règlement intérieur : modification

Le Conservatoire de Lyon est doté d'un règlement intérieur relatif à son fonctionnement intérieur et aux modalités de travail de ses personnels.

La première modification concerne les périodes de travail, notamment les périodes de congés, et la deuxième modification concerne l'usage des véhicules du conservatoire.

Olivier CROUZET explique que l'établissement est fermé soit à l'ensemble du personnel, soit à son public.

Si les personnels pédagogiques suivent les calendriers de l'éducation nationale, les personnels administratifs et techniques sont régis par le règlement relatif à l'aménagement du temps de travail.

Afin d'assurer une bonne coordination des services, il est proposé aujourd'hui de fermer l'établissement totalement :

- Au moins une semaine pendant la période de Noël
- Pont de l'Ascension
- Trois semaines durant la période estivale.

Concernant l'utilisation des véhicules, le conservatoire est doté d'un parc de véhicules utilitaires et d'une berline. Afin de gérer efficacement cette flotte, il est proposé une annexe au règlement intérieur relative aux modalités d'utilisation de ces véhicules par l'ensemble des utilisateurs.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

8. Télétravail dans un contexte exceptionnel

Didier LEBASTARD dit que l'ensemble des enseignants sont susceptibles d'assurer leur mission en télétravail afin de maintenir le lien avec les familles et les élèves.

Pour les cours instrumentaux, un système a été développé pour analyser les retours audios.

Olivier CROUZET rappelle que le télétravail avait été mis en place avant le confinement pour les cadres à hauteur d'un jour par semaine.

Concernant l'aspect administratif et technique, la politique préconisée à l'intérieur de l'établissement est la même que celle des politiques publiques nationales, à savoir de favoriser le déploiement du télétravail.

Certains services sont très volontaires, d'autres moins, pour des raisons de pratiques. L'objet de ce rapport est de soumettre les métiers qui sont télétravaillables et ceux qui ne le sont pas.

Corinne SUBAI demande pourquoi ce rapport a été présenté deux fois en comité technique et quel a été le résultat et la répartition du vote.

Olivier CROUZET lui répond qu'il a été présenté une première fois à titre informatif en mai 2020 puis pour avis en décembre 2020 avec un vote favorable à l'unanimité.

Nathalie PERRIN-GILBERT dit qu'il n'y a pas eu d'opposition ni d'abstention lors de ce vote. En revanche, les enseignants ont demandé un dédommagement pour avoir utilisé leurs propres outils numérique lors des confinements. Une réflexion est en cours actuellement afin de pouvoir répondre à cette demande.

Samira BACHA-HIMEUR demande si une prime Covid a été versée aux agents du conservatoire.

Nathalie PERRIN-GILBERT dit qu'elle est favorable au versement de cette prime d'équipement. Cette demande a été abordée en comité technique et en comité de direction et la réflexion est en cours.

Olivier CROUZET dit que la demande est bien prise en compte et est à l'étude. Elle sera soumise en comité technique auprès des représentants du personnel puis au comité syndical.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Nathalie PERRIN GILBERT souhaite informer officiellement les membres du comité syndical du licenciement d'un enseignant du conservatoire intervenu après un passage en conseil de discipline. Cet enseignant a saisi en référé le tribunal administratif, dont la décision a été favorable pour le Conservatoire. Lors du premier confinement, dans des conditions inhabituelles d'enseignement, cet enseignant n'a pas respecté la distance qui doit être celle entre un enseignant et son élève. Nathalie PERRIN GILBERT attire l'attention sur la nécessité de mettre en place un protocole d'utilisation de plate-forme et d'outils numériques afin de protéger les enseignants et les élèves, en s'assurant que celui-ci soit bien respecté.

9. Frais de mission des personnels

Ce projet de délibération a été soumis en décembre dernier sur lequel le comité syndical avait demandé d'apporter deux modifications. Il concerne les modalités de mission, notamment les prises en charge financière au titre des missions des personnels.

La première modification intervient au niveau des modalités de remboursement : il a été pris en compte les aspects d'impacts environnementaux dans le cadre des missions, en indiquant que par ordre de priorité, les moyens de déplacement sont : le train, les transports en commun, un véhicule de service, un véhicule personnel et l'avion.

L'autre modification intervient au niveau des forfaits d'indemnisation octroyés aux agents : il est bien précisé les tranches horaires aux heures des repas ouvrant droit à indemnisations.

Corinne SUBAI demande si ces modifications apportées ont été soumises au comité technique. Si ce n'est pas le cas, elle souhaite qu'elles soient soumises.

Olivier CROUZET répond que ce dossier n'a pas été soumis au comité technique mais qu'il sera à l'ordre du jour du prochain comité technique en mars prochain. *(pour précision postérieure au comité syndical, ce dossier a reçu l'avis favorable du comité technique du 11 février 2020).*

Nathalie PERRIN GILBERT remercie les membres du comité syndical pour leurs observations lors du précédent comité syndical, ainsi que les équipes du conservatoire pour les avoir pris en compte.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

10. Décisions de la présidente

Nathalie PERRIN-GILBERT rend compte d'une décision en matière de marché public.

Olivier CROUZET explique qu'il s'agit d'une application lisible de la subvention de la Métropole de Lyon : l'acquisition de trois pianos auprès de la société Backline & Piano, pour un montant de plus de 40 000 €. Un autre marché sera présenté prochainement concernant l'acquisition de matériel audio-visuel et d'instruments.

Laurence CROIZIER demande s'il s'agit d'achat de pianos pour remplacer les anciens ou s'il s'agit de nouveaux pianos. Elle souhaite savoir si les anciens pianos sont donnés à des associations.

Olivier CROUZET répond que ces nouveaux pianos remplacent des anciens pianos droits. Les anciens pianos sont gardés pour équiper d'autres salles. Il y a 130 pianos à l'intérieur de l'établissement et dans les antennes.

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

Questions diverses

Corinne SUBAI demande si le licenciement du professeur est lié au confinement, et si celui-ci a permis de révéler une déviation.

Concernant l'absence du directeur, elle soumet l'idée de lui envoyer un message de soutien. Elle demande si son absence est liée à son travail, et quelles solutions pourraient être apportées pour l'aider.

Nathalie PERRIN-GILBERT répond que ce licenciement est lié aux conditions exceptionnelles du Covid qui fait que d'autres modalités ont été mises en place pour assurer le lien entre enseignant et élève. Ces cours qui se sont déroulés par d'autres moyens de communication ont pu faire oublier à ce professeur qu'il s'adressait à un élève âgé de 14 ans. Il a utilisé différentes messageries pour avoir des conversations qui ne sont pas celles d'un enseignant à un élève.

L'enseignement à domicile est soumis à de très strictes réglementations et doit être validé par la direction de l'établissement.

Nathalie PERRIN-GILBERT a assisté au conseil de discipline. L'enseignant n'a pas réalisé la gravité de ces actes, ce qui a été déterminant dans la prise de décision de la sanction.

Samira BACHA-HIMEUR soutient cette décision.

Concernant l'absence d'Alain JACQUON, Nathalie PERRIN GILBERT ne peut pas répondre en raison du secret médical. Elle est favorable pour lui transmettre au titre du comité syndical des vœux de prompt rétablissement. Elle lui fera part de cette inquiétude et accompagnement de la part de cette assemblée. La période actuelle est difficile et soumet les équipes du conservatoire à de fortes pressions.

Didier LEBASTARD dit que la situation est difficile à gérer et qu'il assure la continuité du service public mais l'établissement a besoin d'une vision à long terme et le retour rapide et du prompt rétablissement de son directeur général.

La séance est levée.